

# **BUDGET PRIMITIF 2023**

Note brève et synthétique Conseil Municipal du 15 Mars 2023

#### INTRODUCTION

Le budget 2023 est élaboré dans le respect de la stratégie financière du mandat avec 4 fondamentaux : stabilité de la fiscalité, gestion rigoureuse, préservation de la capacité de financement, poursuite d'un programme ambitieux d'investissement.

La construction du budget 2023 se fait dans un environnement économique inédit et très contraint :

- évolution du point d'indice et autres mesures règlementaires impactant la masse salariale,
- flambée des coûts de l'énergie et hausse historique des taux d'intérêts.
- Inflation de 5,2% à fin 2022 (source INSEE) qui pèse notamment sur les coûts de revient des services et sur les indices de révision des prix des marchés publics

Malgré cela, et grâce notamment à des mesures volontaristes en matière de sobriété énergétique et des bases fiscales dynamiques, les orientations budgétaires respecteront les fondamentaux de la stratégie financière du mandat.

Avec un autofinancement maintenu à 345 K€ comparable à celui du budget 2022 (366 K€), le budget 2023 propose 2,3 M€ d'investissements au service des Mardésiens pour favoriser leur qualité de vie dans une logique de développement durable et sans hypothéquer l'avenir



Extension de l'ACM (Centre de loisirs)



# PRESENTATION DU BUDGET 2023 PAR GRANDES MASSES

Le budget élaboré pour 2023 présente un montant global de dépenses réelles de 4 846 K€:

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 712 K€ Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 284 K€

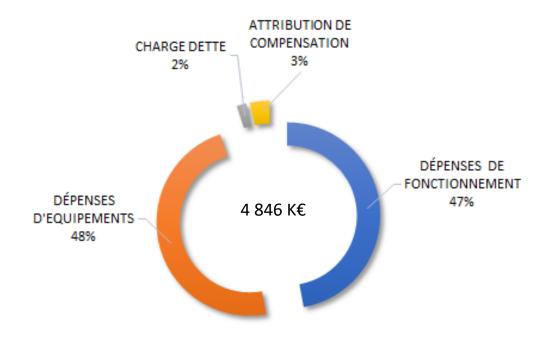
| Fonctionnement        | BP 2022  | BP 2023  |
|-----------------------|----------|----------|
| RECETTES CULMULÉES    | 2 513 K€ | 2 712 K€ |
| dont recettes réelles | 2 513 K€ | 2 712 K€ |
| dont recettes d'ordre | 0 K€     | 0 K€     |
| DÉPENSES CULMULÉES    | 2 513 K€ | 2 712 K€ |
| dont dépenses réelles | 2 096 K€ | 2 284 K€ |
| dont dépenses d'ordre | 417 K€   | 427 K€   |

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2 134 K€. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 561 K€ Dont 2 313 K€ de dépenses réelles d'équipements Dont 82 K€ de remboursement du capital de la dette

| Investissement                                   | BP 2022  | BP 2023  |
|--|----------|----------|
| RECETTES CULMULÉES                               | 2 143 K€ | 2 561 K€ |
| dont recettes réelles                            | 1 727 K€ | 2 134 K€ |
| dont recettes d'ordre                            | 417 K€   | 427 K€   |
| DÉPENSES CULMULÉES                               | 2 143 K€ | 2 561 K€ |
| dont dépenses réelles d'équipement               | 1 926 K€ | 2 313 K€ |
| dont Attribution de compensation investissements | 166 K€   | 166 K€   |
| dont remboursement du Capital de la dette        | 51 K€    | 82 K€    |
| dont dépenses d'ordre                            | 0 K€     | 0 K€     |

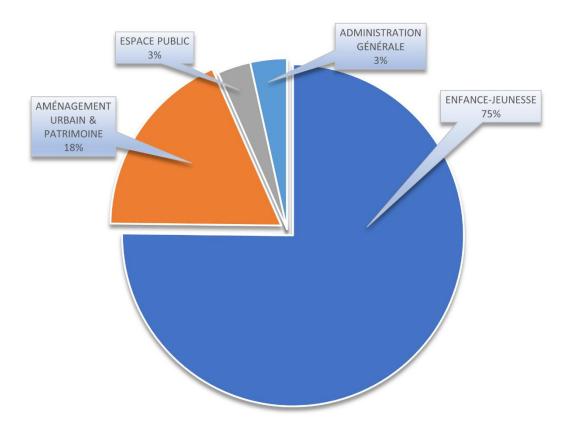
| Fonct-Invest/Dépenses réelles cumulées | 4 239 K€ | 4 846 K€ |
|--|----------|----------|
| Total des 2 sections                   | 4 656 K€ | 5 273 K€ |

# Répartition des dépenses réelles BP 2023





# Les 2 313 K€ consacrés aux projets et actions de la commune se répartissent de la manière suivante :



Le budget 2023 présente un niveau d'épargne brute de 427 K€. L'épargne disponible atteint 345 K€ après remboursement de la dette.

| BUDGET PRIMITIF          | 2022     | 2023     |
|--------------------------|----------|----------|
| Recettes de gestion      | 2 513 K€ | 2 712 K€ |
| Dépenses de gestion      | 2 083 K€ | 2 265 K€ |
| Epargne de gestion       | 430 K€   | 447 K€   |
| Intérêts de la dette     | 13 K€    | 20 K€    |
| Epargne brute            | 417 K€   | 427 K€   |
| Remboursement de capital | 51 K€    | 82 K€    |
| Epargne disponible       | 366 K€   | 345 K€   |



### 1. Des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont présentées en progression de 199 K€ par rapport au budget primitif 2022 : elles s'élèveront à 2 712 K€, soit + 7,9%

L'évolution des recettes est liée, pour l'essentiel, à la progression de + 7% de l'indexation des bases fiscales, sans augmentation des taux communaux.

|  | Budget primitif<br>2022 | Budget primitif<br>2023 | Évolution | %<br>d'Évolution |
|--|-------------------------|-------------------------|-----------|------------------|
| Impôts et taxes (dont taxe foncière)                   | 1 400 K€                | 1 530 K€                | 130 K€    | 9,3%             |
| Dotation de solidarité communautaire                   | 29 K€                   | 29 K€                   | 0 K€      | -0,3%            |
| Dotation Globale de Fonctionnement                     | 246 K€                  | 240 K€                  | -6 K€     | -2,4%            |
| Compensation Taxe Foncière                             | 26 K€                   | 27 K€                   | 1 K€      | 1,9%             |
| Droits de mutation                                     | 65 K€                   | 90 K€                   | 25 K€     | 38,5%            |
| Autres recettes  | 747 K€                  | 796 K€                  | 49 K€     | 6,6%             |
| Recettes réelles de fonctionnement (hors résultat 002) | 2 513 K€                | 2 712 K€                | 199 K€    | 7,9%             |

# 2. Des dépenses de fonctionnement

Les engagements pris envers les Mardésiens de continuer à investir pour l'avenir de la Ville et d'offrir un service public de qualité, en maîtrisant la dette et en maintenant à l'identique les taux d'imposition, nécessitent de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

L'objectif de la maîtrise du fonctionnement, à périmètre constant, passe par l'optimisation des moyens dans l'organisation du travail et des missions de service public.

Pour 2023, les dépenses réelles de fonctionnement progressent globalement de 169 K€ à périmètre constant par rapport au budget primitif 2022 soit en progression de + 8,1%.

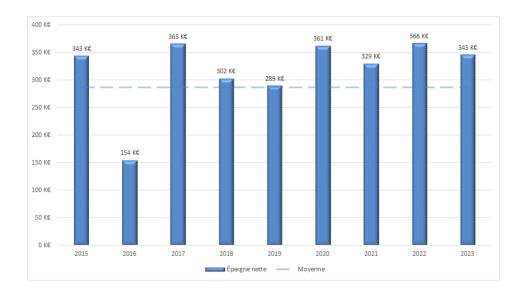
Les principales évolutions de dépenses de budget à budget correspondent principalement à l'évolution de la masse salariale et des coûts de l'énergie, étant précisé que ces évolutions ont déjà conduit à l'ouverture de crédits complémentaires sur le budget 2022.

|   | Budget primitif<br>2022 | Budget primitif<br>2023 | Évolution | %<br>d'Évolution |
|---|-------------------------|-------------------------|-----------|------------------|
| Charges à caractère général (dont énergies)             | 576 K€                  | 679 K€                  | 103 K€    | 17,8%            |
| Autres charges de gestion courantes                     | 131 K€                  | 133 K€                  | 2 K€      | 1,6%             |
| Charges de personnel                                    | 1 316 K€                | 1 400 K€                | 84 K€     | 6,4%             |
| Frais financiers  | 13 K€                   | 20 K€                   | 7 K€      | 50,0%            |
| Autres dépenses   | 60 K€                   | 34 K€                   | -26 K€    | -43,8%           |
| Dépenses réelles de fonctionnement à périmètre constant | 2 096 K€                | 2 265 K€                | 169 K€    | 8,1%             |



# 3. Un autofinancement qui permet de poursuivre les projets d'Investissement

L'épargne brute prévisionnelle s'élève à 427 K€. L'épargne nette disponible s'élève à 345 K€.



# 4- Le remboursement de la dette : un endettement contenu et une charge de la dette maîtrisée

# L'encours de dette estimé fin 2022 :

L'encours de la dette bancaire de la commune s'établirait fin 2022 autour de 1 300 K€.

# Le remboursement en intérêt et en capital de la dette en 2023 :

Les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence systématique des différents établissements financiers en présence.

La Mairie de Mardié veille à diversifier autant que possible ses sources de financement

Les emprunts seront souscrits avec des modalités de remboursement (amortissement constant) et une durée de remboursement (15-20 ans), en cohérence avec les investissements financés.

La stratégie d'endettement proposée pour 2023 est semblable à celle mise en œuvre ces dernières années : elle consiste à privilégier les emprunts classiques à taux fixe, à diversifier les sources de financement et les catégories d'emprunts et à optimiser les frais financiers en continu.

Au budget 2023, les crédits inscrits (102 K€) au titre des intérêts et du remboursement en capital de la dette bancaire correspondent au coût estimé de la dette globale souscrite à fin 2022.



# 5- Les dépenses d'investissement

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT                    |                         |                         |
|--|-------------------------|-------------------------|
| Libellé                                      | BUDGET primitif<br>2022 | BUDGET primitif<br>2023 |
| Dépenses d'équipement                        | 1 821 K€                | 2 305 K€                |
| Attribution de compensation d'investissement | 166 K€                  | 166 K€                  |
| Capital de la dette bancaire                 | 51 K€                   | 82 K€                   |
| Autres dépenses                              | 2 K€                    | 8 K€                    |
| Total des dépenses réelles d'investissement  | 2 040 K€                | 2 561 K€                |
| Total des dépenses d'ordre d'investissement  | 103 K€                  | 0 K€                    |
| TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT                | 2 143 K€                | 2 561 K€                |

La politique d'investissement de la Mairie de Mardié doit permettre de répondre aux objectifs de proximité et de développement durable, en proposant un service public de qualité et en soutenant l'économie locale, tout en préservant les marges de manœuvre pour le futur.

En 2023, les dépenses d'équipement de la commune sont proposées à hauteur de 2 305 K€

# **Budget 2023: les principaux investissements**

- Acquisition des murs du futur Pôle Médical : 438 K€ (ouvert en début d'année)
- Construction de 2 nouvelles classes élémentaires : 791 K€ (pour la rentrée 2023)
- Travaux d'extension de l'ACM : 830 K€ (pour la rentrée 2024)
- ➤ Honoraires études pour le projet d'extension de l'ACM : 109 K€
- Èquipement mobilier & TBI pour les 2 nouvelles classes de l'école élémentaire : 22 K€
- Installation d'une passerelle sur le Cens : 25 K€ (pour 2023)
- Poursuite de l'installation de systèmes de régulation de chauffage dans les bâtiments communaux : 10 K€

Soit un total d'environ 2 200 K€



# 6- Les recettes d'investissement

| RECETTES D'INVESTISSEMENT                   |                         |                         |
|---|-------------------------|-------------------------|
| Libellé                                     | BUDGET primitif<br>2022 | BUDGET primitif<br>2023 |
| Subventions d'investissement                | 219 K€                  | 370 K€                  |
| Dotations fonds divers                      | 290 K€                  | 497 K€                  |
| Emprunts                                    | 938 K€                  | 836 K€                  |
| Autres recettes                             | 279 K€                  | 431 K€                  |
| Total des recettes réelles d'investissement | 1 726 K€                | 2 134 K€                |
| Total des recettes d'ordre d'investissement | 417 K€                  | 427 K€                  |
| TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT               | 2 143 K€                | 2 561 K€                |

En 2023, la mairie percevra au titre du financement de ses investissements des subventions, versées par des collectivités partenaires et des remboursements de TVA.

En complément, l'emprunt permettra l'acquisition des murs du futur pôle médical et le financement des travaux de construction des deux nouvelles classes de l'école élémentaire.

Fin 2023, compte tenu des remboursements de capital et d'un nouvel emprunt à souscrire, la dette devrait s'établir entre 1 400 K€ et 1 500 K€ pour une capacité de désendettement de 3 ans.

\_\_\_\_\_

Le budget 2023 de la Ville de Mardié à été élaboré sur la base d'hypothèses réalistes de recettes et poursuit un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour maintenir l'autofinancement et permettre un niveau d'investissement élevé tout en maîtrisant la dette.

Cet objectif est une priorité permettant de satisfaire les demandes des Mardésiens et de maintenir les équilibres financiers de la ville pour les années à venir.



# **Christian THOMAS**

Maire Honoraire

Maire-Adjoint délégué aux Finances et au Développement Économique